

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2022-384 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Dominique que lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 3 mai 2022 à 20 h au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique, le conseil prévoit l'adoption du règlement 2022-384 intitulé « **Règlement concernant la rémunération des élus municipaux** ».

La modification concerne les outils de travail pour le *conseil sans papier*.

Le nouveau règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

DONNÉ À SAINT-DOMINIQUE, CE 13 AVRIL 2022.

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière